

1<sup>er</sup> novembre 2005

05.173

**Motion du groupe UDC****Alléger les structures de l'Etat**

Tout le monde admet aujourd'hui que la situation financière de l'Etat nécessite des mesures structurelles. Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la réduction des postes dans l'administration cantonale et dans les établissements et les institutions soutenues financièrement par l'Etat de 10% – en équivalents postes à plein temps –, d'ici 2008.

Nous rappelons que les mutations du personnel au bénéfice d'un statut de droit public liées à la mise à la retraite et aux départs volontaires se situent en moyenne annuelle à 7%. La réduction demandée doit s'inscrire dans le cadre de ces mutations et peut se faire sans licenciements. Le Conseil d'Etat veillera aussi à améliorer la mobilité du personnel au sein de l'administration et au sein des établissements et institutions paraétatiques.

*Signataires:* W. Willener, K.-F. Marti, P. Hainard, H.B. Chantraine, J.-Ch. Legrix, N. Gsteiger, B. Wenger, M. Pugin, D. Haldimann, J.-L. Gyger, M. Schafroth, N. Auclair, R. Tschanz et P.-A. Storrer.